PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

FORMATION

GÉRER LES INVENTIONS DE SALARIÉS ET DE STAGIAIRES

18 septembre 2024

Centre de formation permanente (CFP) 4 rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

IRPI - Brevets d'invention

Intervenant : Pierre MASSOT (avocat au barreau de Paris, Arénaire Avocats)

Objectifs :

> Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence d'inventions de salariés
> Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés dans l'entreprise
> Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits

ATTENTION : les questions liées aux créations de salariés ont été traitées dans une autre formation.

Public concerné : juristes, responsables propriété intellectuelle, ingénieurs brevets, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats, CPI

Prix : 350 €
Tarif préférentiel proposé aux personnels de l'université Panthéon-Assas : 300 €

En savoir plus

Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez l'IRPI par courriel ou par téléphone : +33 (0)1 53 63 86 45

L'IRPI propose chaque année une trentaine de formations sur différentes thématiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Destinées à un petit groupe (4 à 10 participants), les formations de l'IRPI sont conçues autour d'objectifs opérationnels et animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils).
Validation au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI)

Consulter le programme complet des formations de l'IRPI.

Téléchargement

Bulletin d'inscription